

**Université  
des Antilles**



**Procès-verbal  
du Conseil d'administration**

**Du 8 février 2024**

Liste des présents

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	DANIEL	Justin	PR	972	A
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	ROOS	Christophe	PR	972	Procuration R.DORVILLE
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	P
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	Procuration R.RAUZDUEL
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	COLONNETTE	Allan	Étudiant	972	P
	DEROCHE	Janis	Étudiant	971	P
	DESIR	Melvine	Étudiante	971	P
	GABOURG	Raissa	Étudiant	971	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L.CASSIN
	CORBEAU	Jordane	IPGP-OVSM	972	A
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	Procuration B.HARAL
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration S.DUFLO
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A
	GABUT	Christophe	Ville Schoelcher	972	A
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTHERON

Conseil d'administration du 8 février 2024

<b>LERUS</b>	Chantal	Région Guadeloupe	971	<b>P</b>
<b>VLASTELIC</b>	Ivan	IPGP-OVSG	971	<b>A</b>
<b>SABIN</b>	Fernand	Représentant rectorat	972	<b>P</b>
<b>JEAN-ALEXIS</b>	Celia	VP Pole	971	<b>P</b>
<b>MANYRI</b>	Laurent	VP Pole	972	<b>P</b>
<b>LOPEZ</b>	Marie-Laure	DGS	Administration générale	<b>P</b>
<b>D'ARBAUD</b>	Keila	RAF Pôle	971	<b>P</b>
<b>CYRILLE</b>	Catherine	Agent comptable	Administration générale	<b>P</b>
<b>SOLVIGNON</b>	Genevieve	DRH	Administration générale	<b>P</b>
<b>NOEL</b>	Victoria	Cheffe de cabinet	Administration générale	<b>P</b>
<b>COMBET</b>	Murielle	DEVE	Administration générale	<b>P</b>
<b>CALIF</b>	Rudy	Administrateur provisoire FD	Administration générale	<b>P</b>
<b>AURORE</b>	Guyène	VP CFVU	971	<b>P</b>
<b>POTIRON</b>	Christel	Vice-doyen	SEN	<b>P</b>
<b>COUDEVYLLE</b>	Guillaume	Doyen	STAPS	<b>P</b>
<b>DELCROIX</b>	Antoine	Directeur	INSPE 971	<b>P</b>
<b>CORBIN</b>	Elsa	Directrice	IUT 972	<b>P</b>
<b>BELAISE</b>	Max	Doyen	Jean-Barnabé	<b>P</b>
<b>TROADEC</b>	Bertrand	Directeur	INSPE 972	<b>P</b>

**Ordre du jour**

Ordre du jour :

Liste des présents .....	2
Ordre du jour .....	4
Compte rendu des débats .....	5
1) Propos liminaires du président.....	5
2) Affaires ressources humaines :.....	7
a) Campagne de recrutement d'ATER année universitaire 2024/2025 .....	7
b) Campagne complémentaire de recrutement des enseignants du 2nd degré – année 2024.....	7
c) Critères d'attribution de la PEDR – Personnels hospitalo-universitaires .....	9
d) Critères CPP et CRCT – contingent local – années universitaires 2024 à 2027 .....	9
e) Note de cadrage – absence de la résidence administrative du personnel enseignant-chercheur .....	10
3) Affaires financières : .....	11
a) Admission en non-valeur (réduction et annulation de titres) .....	11
b) Régularisation des factures antérieures à 2023 .....	11
4) Affaires pédagogiques :.....	12
a) Politiques des droits différenciés.....	12
b) Bilan CVEC 2023.....	15
c) Programmation CVEC 2024 .....	16
d) Accréditation du troisième cycle de pharmacie pour la rentrée 2024 .....	16
e) Capacité d'accueil 2024-2025 – UFR Santé .....	16
f) Modifications des capacités d'accueil Parcoursup – pôle Guadeloupe.....	18
g) Capacité d'accueil – Portail Parcoursup – pôle Martinique .....	18
h) Capacité d'accueil – Portail MonMaster – pôle Martinique .....	18
i) Ouverture de formations .....	18
5) Questions diverses :.....	19

## Compte rendu des débats

*Ouverture de la séance à 9 h 16*

### **1) Propos liminaires du président**

**M. le Président :** Bonjour à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, nous pouvons débiter notre réunion. Bien entendu, si des collègues ou si des membres du conseil nous rejoignent au niveau de la Martinique, merci de nous en informer pour qu'on puisse les comptabiliser.

Vous l'avez bien compris, nous sommes soumis à des dispositions un peu particulières, en raison d'une reprogrammation d'un vol d'Air Caraïbes, qui ne nous a pas permis d'être ensemble aujourd'hui physiquement. Mais du coup, nous procédons par visioconférence.

Madame la vice-présidente du Conseil d'administration, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame la vice-présidente du pôle Guadeloupe, Monsieur le vice-président du pôle Martinique, Mesdames et Messieurs les doyens, les directeurs de composantes, Mesdames et Messieurs les cadres de l'université, Mesdames et Messieurs, en premier lieu, je tiens à remercier les doyens, les directeurs de composantes, de leur présence à ce Conseil.

Beaucoup d'entre eux avaient exprimé leur forte inquiétude quant aux absences parfois longues et répétées de certains enseignants-chercheurs de leur résidence administrative. La note de cadrage qui vous sera présentée aujourd'hui et qui a bénéficié d'un avis favorable unanime du Comité social d'administration de l'Université, vient apporter une réponse réglementaire à ces situations pénalisantes pour le bon fonctionnement de nos formations et de notre établissement.

L'intérêt de la jeunesse chevillé au corps et l'amour de nos pays incrustés en nous, nous poursuivons sans relâche la construction de notre jeune Université des Antilles. Projet après projet, succès après succès, nous déployons des efforts conséquents afin de hisser notre Université au niveau des plus hautes exigences nationales et internationales, afin également de l'entrer chaque jour plus profondément dans ses territoires d'implantation de sorte qu'elle réponde au mieux à leurs attentes et qu'elle soit cette lumière puissante, ce phare qui guide et qui rassure.

En moins de deux ans de notre mandature, l'image de l'Université des Antilles a été totalement transformée, magnifiée. D'un établissement chaotique en crise permanente, affaibli et meurtri par d'incessants conflits internes. Nous offrons aujourd'hui à nos territoires une institution respectée et toujours plus attractive. Au prix d'un travail permanent, d'une forte exigence envers nous-mêmes, d'une communication saine et honnête avec notre tutelle, l'État et avec nos nombreux partenaires, nous remplissons continuellement ce que j'appellerais « un réservoir de confiance et de crédibilité », un immense réservoir qu'une majorité d'entre nous contribuent à remplir avec l'expression d'un professionnalisme résolu, d'un profond sens du devoir et souvent même de l'attachement sincère à notre institution.

Cette confiance et cette crédibilité recouvrées auprès de nos autorités, de nos partenaires, mais aussi de l'opinion publique sont de biens précieux. Fruit de l'investissement de centaines de collègues, en responsabilité ou non, d'étudiants engagés, élus ou non, cette nouvelle et belle image de l'Université des Antilles est la meilleure des reconnaissances que nous puissions espérer. C'est aussi notre passeport pour l'excellence. De nombreuses opportunités s'offrent désormais à nous, aux Antilles, sur le territoire national et dans le monde entier, partout, des portes s'ouvrent, des portes dont nous ignorions parfois jusqu'à l'existence.

Aussi, aux rares dont les actions consistent exclusivement à tenter de vider ce réservoir de confiance et de crédibilité, notamment en s'échinant à vouloir écorner l'image de l'Université, discréditer la Présidence ou

encore porter toutes sortes d'accusations sans fondement, je dis ceci : « Vous n'arriverez pas à vider ce réservoir, vous n'arriverez pas à détruire ce qu'autant de personnes s'affairent à construire, vous n'arriverez pas à freiner l'ascension de l'Université des Antilles, vous échouerez à dresser un pôle universitaire contre l'autre. Vous échouerez parce que notre combat est aussi juste que vital, que notre détermination est tout entière dédiée à une cause qui nous dépasse, qu'en aucun cas, elle n'est guidée par de microscopiques intérêts personnels ». En pleine conscience de nos responsabilités, parce que nous avons des comptes à rendre et non pas à régler, nous continuerons à faire grandir l'Université des Antilles et à la protéger. Le changement de culture, voire de paradigme, que nous avons initié depuis près de deux ans, vise à développer notre plein potentiel, à inscrire plus profondément encore l'Université dans le paysage mondial de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce changement de culture passe par un respect scrupuleux de la réglementation à tous les niveaux de l'Université, par le respect des instances et par le respect des urnes.

À ce titre, j'en profite pour saluer l'élection d'hier, le plébiscite même, de Mme Caroline SEVENO, au poste de secrétaire de la Formation spécialisée du Comité social d'administration de l'Université des Antilles. Je le disais tantôt, notre Université rayonne et gagne en attractivité. Le 19 décembre dernier, nous recevions sur le campus de Fouillole l'Ambassadeur de l'Inde en France. Et depuis, nous sommes en contact avec les services de l'Ambassade de l'Inde afin de concrétiser un partenariat ambitieux entre notre Université et le pays le plus peuplé au monde, qui est aussi la cinquième puissance économique mondiale. Le lendemain de cette rencontre, le 20 décembre 2023, nous avons signé une convention pluriannuelle, aussi riche qu'inédite, avec le Conseil départemental mais cela ne s'arrête pas là. À l'instar de ce qui a été fait avec la Direction régionale des finances publiques de Martinique, la DRFIP, nous sommes sur le point de signer une convention avec la DRFIP de Guadeloupe au profit de nos étudiants. Toujours dans le but de favoriser leur insertion professionnelle, une convention sera bientôt signée avec le tribunal judiciaire, tandis qu'une rencontre est prévue très prochainement avec l'IEDOM de Martinique, afin de définir les contours des futurs partenariats. De prestigieux établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont également friands de coopération avec notre Université, en atteste la convention signée en décembre dernier avec Sciences Po Paris, ou encore le projet de convention imminent avec l'Institut de Physique du Globe de Paris, dont le directeur nous a reçus chaleureusement la semaine dernière dans ses locaux.

Ainsi, de l'Asie aux Antilles, en passant par Paris, l'Université des Antilles affirme sa présence et déploie ses intelligences. Je terminerai mon propos en remerciant celles et ceux qui nous ont fait confiance. Je les remercie de cette forte majorité qu'ils ont bien voulu nous offrir dans toutes les instances de l'Université et qui nous permet d'avancer vite et d'aller si loin. Je remercie toutes celles et tous ceux, et ils sont nombreux, qui travaillent dans un état d'esprit constructif, en parfaite intelligence avec cette dynamique collective de progrès, et bâtissent de leurs mains, avec nous, une fierté antillaise et une lumière de plus dans le monde. Je vous remercie de votre attention. Ces propos liminaires étant terminés, je suis à votre écoute pour l'inscription des questions diverses à ce Conseil. Je commencerai, puisqu'on est dans deux salles différentes, par le campus de Schoelcher. Y a-t-il des questions diverses venant de Schoelcher ? Monsieur le vice-président du pôle, pas de questions ? Pas de questions diverses ?

**M. HUNEL, MCF :** Bonjour chers collègues, bonjour Monsieur le Président. J'ai une question diverse concernant la mise à jour du site de l'Université et plus généralement les moyens de communication, notamment entre les membres du Conseil d'administration.

**M. le Président :** Merci beaucoup. D'autres questions émanant de Schoelcher ? C'était la seule. Donc on va passer plutôt à Fouillole. Est-ce qu'il y a des questions diverses à Fouillole ?

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Oui, Monsieur le Président, trois questions si vous me le permettez. La première est la suivante : pourquoi ne disposons-nous pas du rapport de la Cour des comptes ? Les premiers échanges avec les services de l'UA remontent à fin 2022 (inaudible 00:24:05).

C'est ma première question. La deuxième est la suivante : me confirmez-vous une nouvelle condamnation de la présidence de l'UA par la Cour administrative d'appel de Bordeaux, pour harcèlement à l'encontre d'un personnel BIATSS ? Si oui, quelle voie de recours est envisagée ? Et enfin, troisième et dernière question : pourquoi des points inscrits initialement à l'ordre du jour ont-ils disparu dans la convocation ?

**M. le Président** : D'autres questions diverses ?

**Mme ROMANA, PR** : Bonjour à tous. Moi, j'aurais une question diverse sur l'avancée des chaînes de validation en matière de recrutement de professeurs, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS, on avait abordé ça en octobre, je voulais savoir comment ça a avancé.

**M. le Président** : D'autres questions ? Oui, Madame LERUS.

**Mme LERUS, Personnalité extérieure** : Bonjour à tous. Monsieur le président, je n'ai pas de question diverse, mais je voudrais saluer et féliciter votre discours qui confirme le cap que vous nous avez proposé, en tout cas, pour lequel nous vous encourageons.

**M. le Président** : Merci beaucoup, Madame LERUS. Est-ce qu'il y a d'autres questions en Martinique, ou en Guadeloupe ?

**M. MANYRI, VP Pôle Martinique** : Pas d'autre question mais à 9 h 26, nous avons accueilli Monsieur Melvine DESIR.

**M. le Président** : Très bien. Merci. Le deuxième élu étudiant de l'Université du pôle Martinique est présent. On le note bien pour les votes. Merci beaucoup.

## 2) Affaires ressources humaines :

### a) Campagne de recrutement d'ATER année universitaire 2024/2025

**M. le Président** : Ce point a été validé par l'ensemble des instances, notamment le Conseil académique et le CSA, avec des avis unanimes. Est-ce que vous auriez des questions sur ce point ou des remarques ? Il n'y en a pas ? Je vous propose qu'on passe au vote sur l'intégralité du tableau qui vous a été communiqué. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Très bien. Donc, ce tableau est validé, cette campagne est validée à l'unanimité. Merci beaucoup.

### b) Campagne complémentaire de recrutement des enseignants du 2nd degré – année 2024

**M. le Président** : Nous avons également une campagne complémentaire de recrutement des enseignants du second degré qui permet de recruter des enseignants du second degré qui prendront leurs fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Là également, ces éléments ont été validés, en plus des UFR et des pôles, par le Conseil académique et le CSA. Est-ce que vous avez des questions sur cette campagne du second degré ?

**Mme ROMANA, PR** : Oui, j'ai une question. En fait, si j'ai bien compris, les quatre postes qui sont présentés pour le pôle Martinique sont les mêmes qui ont été présentés lors de la dernière campagne. Donc, pourquoi, en fait, ces postes-là n'ont pas été conclus ?

**M. le Président** : Principalement parce que dans la plupart des cas, je parle sous le contrôle de Mme la DRH, les auditions ont eu lieu, mais les jurys n'ont pas souhaité classer le candidat au vu des candidatures qu'ils ont examinées. Mme la DRH me fait signe de la tête, merci pour votre confirmation. Il y a d'autres questions ?

**Mme ROMANA, PR** : Merci.

**M. le Président** : Et cela n'affecte *a priori*, en rien, la rentrée parce que si on arrive à recruter cette fois-ci, ils seront bien présents au premier septembre également. Plus de questions, plus de remarques sur ce point ?



**M. TROADEC, Directeur Inspe 972 :** Bonjour, Bertrand TROADEC, directeur de l'INSPE de la Martinique. Monsieur le Président, j'ai échangé avec Madame la DRH à propos d'un emploi que nous avons mis en recrutement en première campagne, un emploi de professeur en mathématiques, pour lequel, entre-temps, nous avons, au niveau de l'INSPE, pris plutôt l'option de ne pas mettre cet emploi au recrutement en deuxième campagne et de prendre le temps de l'année prochaine avant de statuer sur un recrutement de titulaire. Il y a deux raisons principales à cette demande de retirer cet emploi de la campagne. Premièrement, c'est que nous avons un collègue en disponibilité qui a repris de l'activité en janvier dernier et qui donc, est à la recherche d'un service à réaliser. Et deuxièmement, l'INSPE assure un nombre d'heures significatif à l'UFR STE dans ce qui s'appelle le PPPE, le parcours préparatoire au professorat des écoles de la licence en mathématiques. Et la prochaine réforme de la formation des enseignants qui est en cours, risque de modifier l'offre de formation et peut-être faire disparaître les PPPE. Donc, il conviendrait d'être prudent avant de recruter un titulaire et plutôt de retirer cet emploi de la deuxième campagne et éventuellement préférer recruter un contractuel pendant un an et statuer l'année prochaine. Merci.

**M. le Président :** Monsieur le directeur, est-ce que vous avez un avis venant de votre Conseil sur cette question ?

**M. TROADEC, Directeur Inspe 972 :** Non. Dans la mesure où le Conseil de l'INSPE est actuellement en renouvellement complet et n'est pas encore complet, donc je n'ai pas pu le réunir depuis plusieurs mois. Par ailleurs, il ne nous a pas été demandé d'avis du Conseil à propos de la deuxième campagne.

**M. le Président :** Bien, écoutez, je vais soumettre cette proposition au Conseil d'administration. Je n'ai pas d'objection puisque vos arguments sont factuels et clairs, à ce qu'on retire cet emploi, c'est un emploi de mathématiques, je crois, dont vous parlez ? Parce que c'est bien là qu'on a eu quelqu'un qui est revenu de ...

**M. TROADEC, Directeur Inspe 972 :** Oui, tout à fait. C'est l'emploi de mathématiques.

**M. le Président :** Il n'y a pas de difficultés à cela. Est-ce que vous avez d'autres remarques ou bien des questions sur ce tableau ? Je vous propose qu'on vote l'ensemble du tableau et qu'on émette un avis défavorable pour la publication de l'emploi numéro 718, qui est la troisième ligne du tableau, un emploi de mathématiques à l'INSPE de Martinique, le numéro 718. Je propose un avis défavorable suite aux explications et aux demandes du directeur de l'INSPE. Et puis, je propose un avis favorable pour l'ensemble des autres emplois, c'est-à-dire les numéros 1, 2, 4 et 5 du tableau. Donc, avis favorable pour toutes les lignes, sauf la troisième ligne, à la demande du directeur de l'INSPE de Martinique.

**Mme ROMANA, PR :** Monsieur le Président ?

**M. le Président :** Oui, Madame.

**Mme ROMANA, PR :** Je veux juste bien comprendre en fait, donc là, on retire un poste mais sans l'avis du conseil de pôle ?

**M. le Président :** Le Conseil d'administration des UFR et des composantes donnent des avis consultatifs. Ils ne sont pas facultatifs, ils sont obligatoires, mais sont consultatifs, sur les postes qu'ils souhaitent mettre au concours. Là, il s'avère que le Conseil ne peut pas être réuni, comme l'a expliqué Monsieur le directeur et donc, ça va prendre un certain temps. Donc, puisqu'il n'y a pas de service à offrir au collègue qu'on va recruter, je pense qu'il faut éviter de mettre à la fois ce collègue et l'établissement en difficulté. En effet, le Conseil d'administration peut décider de la mise ou non au concours de l'emploi, quel que soit l'avis du Conseil d'UFR ou du Conseil de l'INSPE dans ce cas-ci. Vous avez entendu comme moi la requête du directeur, elle me semble fondée et argumentée. Donc, ma proposition est bien d'émettre un avis défavorable à la publication de cet emploi pour ces raisons.

Je vais procéder au vote. Je répète : je propose de voter sur cette proposition, qui est donc un avis défavorable pour la ligne 3, le poste 718 et un avis favorable pour l'ensemble des autres postes qui sont au



nombre de quatre. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Nous avons une abstention puisque vous n'êtes pas porteur de procuration. Nous avons une abstention. Donc, la campagne est adoptée et à l'exception du poste 718 qui ne sera pas mis à la publication.

**c) Critères d'attribution de la PEDR – Personnels hospitalo-universitaires**

**M. le Président :** Nous avons le point suivant qui concerne les critères d'attribution de la PEDR des personnels hospitalo-universitaires, qui a été visé par le Conseil académique également, qui a obtenu un avis favorable. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Pas de questions. Donc, on va passer au vote. Ce dispositif concerne exclusivement les personnels hospitalo-universitaires. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable unanime. Merci.

**d) Critères CPP et CRCT – contingent local – années universitaires 2024 à 2027**

**M. le Président :** Puis nous avons repris les critères pour les congés pédagogiques et pour les CRCT, destinés aux enseignants-chercheurs de l'Université. Ce sont les mêmes que ceux qui avaient été précédemment retenus l'an dernier, mais cette fois-ci, pour les trois années à venir, de sorte qu'on n'ait pas chaque année à les voter puisque pour l'instant, le dispositif n'est pas modifié, sauf modification de textes réglementaires, on ne reviendrait pas dessus avant 2027. Auriez-vous des questions sur ces critères pour les différents congés dédiés aux enseignants-chercheurs ?

**Mme ROMANA, PR :** Il y a peut-être quelque chose qui m'a échappé. Mais je vois que l'article 2, c'est un peu pareil pour le CPP, on a des critères d'attribution du CRCT à l'université des Antilles qu'on doit voter dans ce CA, si j'ai bien compris. Mais du coup, je ne vois pas de quels critères il s'agit. Moi, je m'attendais peut-être à avoir une liste de critères, propre à l'Université, puisqu'on a des critères nationaux. Et donc, je ne vois pas très bien sur quoi on vote.

**M. le Président :** Madame la DRH, vous pouvez répondre à Mme ROMANA.

**Mme SOLVIGNON, DRH :** Oui, nous nous inscrivons complètement dans les critères nationaux. L'axe que nous avons privilégié pour toutes les opérations collectives de gestion, c'est de rester strictement dans les LDG, telles que les différents textes au niveau national mais nous n'avons aucune spécificité locale. Donc, nous rentrons dans le cadre. Nous respectons les documents qui nous sont fournis par le Ministère. Comme vous le savez, la plupart de ces opérations collectives de gestion sont bornées par le Ministère sauf pour la partie locale qui revient après coup, mais qui rentre quand même dans le dispositif avec les rapports d'activité. Tous les *items* qu'on retrouve au niveau national sont déclinés au niveau local. Et la différence, c'est la portée internationale qu'on peut avoir. Mais ça, je pense que vous le savez en tant qu'enseignant-chercheur, ce qui prévaut au niveau du CNU, c'est plutôt le rayonnement à l'international pour tous ces sujets.

**M. le Président :** Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ces documents ?

**M. HUNEL, MCF :** Là, vous parlez clairement dans le paragraphe deux des critères d'évaluation retenus par l'établissement. Je crois qu'il est préférable d'indiquer clairement que l'Université a fait le choix de retenir un des critères d'évaluation nationaux. Comme ça, c'est clair pour tout le monde. En plus, il y a une petite coquille que je signale juste en passant, le grand deux du document, dans le dernier paragraphe, vous avez mis CCP au lieu de remettre CRCT, quand on lit le texte du paragraphe, ce serait à corriger, parce que là, on ne parle que du CRCT, et vous avez laissé le copier-coller de l'autre document. Donc, je pense que pour éclairer tout le monde, il est préférable d'écrire clairement que l'Université a fait le choix de ne retenir que les critères nationaux. Comme ça, c'est clair pour tout le monde.

**M. le Président :** Je partage cet avis, Monsieur HUNEL, effectivement, c'est ce que Mme la DRH avait expliqué concernant les lignes directrices de gestion, donc nous l'écrirons clairement pour éviter toute ambiguïté, nous corrigerons aussi la coquille que vous avez signalée. Est-ce qu'il y a d'autres remarques et

d'autres questions ? Avec ces petites modifications prises en compte, je propose qu'on vote les deux documents pour le CRCT et le CPP, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**M. HUNEL :** M. le Président, par rapport à ce qu'on vient de dire, il faudrait aussi préciser la même chose pour le CPP, que ce sont les critères nationaux, qu'il n'y a pas de critères propres à l'Université.

**M. le Président :** Là, c'est moins ambigu, mais il n'y a pas de problème. Ça, c'est quelque chose qu'on a décidé, donc il n'y a pas de souci. Donc, je reprends le vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous préciserons dans chacun de ces documents que nos critères sont les critères nationaux, tels qu'inscrits dans les lignes directrices de gestion.

#### **e) Note de cadrage – absence de la résidence administrative du personnel enseignant-chercheur**

**M. le Président :** Nous avons un dernier point dans ce chapitre ressources humaines, qui est une note de cadrage, qui vient apporter un peu de lumière sur certaines situations d'absence, pour raisons personnelles, de la résidence administrative des enseignants-chercheurs. Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans mes propos liminaires, ce document viendra, j'espère, corriger un certain nombre de situations irrégulières et difficiles aussi pour l'établissement, et beaucoup de directeurs de composantes et de doyens se retrouvent parfois dans des situations très complexes, avec des enseignants-chercheurs qui disparaissent sans motif professionnel pendant de longs mois consécutifs, et donc, ne sont pas joignables ni par les étudiants ni par leurs collègues. C'est quand même un problème, cette note qui a été rédigée par l'administration de l'Université – la direction des affaires juridiques et la direction des ressources humaines, notamment, – et qui a fait l'objet aussi d'une révision par des experts juridiques externes à l'Université, est censée fournir des outils à l'ensemble des directeurs de composantes afin qu'ils puissent régler ces situations. Est-ce que vous avez des questions sur cette note ?

**Mme ROMANA, PR :** Oui. Juste pour savoir si j'ai bien compris, si jamais on a un ordre de mission pour quitter l'établissement, il n'y a pas, la prime de vie chère reste en état. Il s'agit uniquement des gens qui prennent une absence mais pour des raisons personnelles.

**M. le Président :** Tout à fait.

**Mme ROMANA, PR :** Après, j'ai quand même une remarque. C'est que les ordres de mission sont très longs à être signé et sans un ordre de mission signé, parce que j'ai déposé mon ordre de mission deux mois à l'avance. Donc, je pense qu'effectivement, là, par contre, il faudra requalifier la procédure, accélérer un peu la procédure, afin de partir avec son ordre de mission.

**M. le Président :** Tout à fait. Nous sommes conscients de cette situation. Elle a déjà été évoquée dans les précédents conseils. Nous sommes, de toute façon, en contact avec les directeurs de composantes pour accélérer le *process* dans ce domaine. Et donc, oui, les congés pour maladie ne sont pas concernés par ces questions, les absences liées à des déplacements professionnels non plus mais les absences personnelles, oui. Des questions, des remarques sur cette note ?

**M. HUNEL, MCF :** Oui, M. le Président. Dans la note, il est marqué que la prorogation de la prime de vie chère sera appliquée, si l'absence de la résidence administrative excède 60 jours francs cumulés sur une année universitaire. Ma question, elle est par rapport, notamment, à nos collègues qui obtiennent des CRCT, qui souvent sont demandés pour aller travailler dans des laboratoires ou d'autres universités, à l'étranger ou dans l'Hexagone. Et donc, si ces personnes restent absentes pendant souvent des projets qui durent trois mois, quatre mois, voire six mois, est-ce qu'elles vont perdre leur prime de vie chère ? Ou est-ce qu'il y a une dérogation dans le cadre du CRCT ? Il faut que les collègues soient clairement informés là-dessus.

**M. le Président :** Le CRCT ne rentre pas dans ce cadre, puisque là, il s'agit d'un déplacement professionnel qui est cadré, du coup, par le fait d'être en CRCT, et vous ne pourrez pas être accueilli dans un organisme extérieur si vous n'avez pas une invitation, s'il n'y a pas un document officiel qui justifie votre présence là-

bas. C'est un déplacement professionnel, et avec des justificatifs adéquats, vous ne rentrez pas dans ce cadre. En revanche, il ne faut pas disparaître des radars sans aucun document administratif et dire qu'on est allé faire de la recherche comme ça. Ça, ça n'existe pas. Donc, pour se déplacer, il faut des justificatifs, même si vous faites du terrain à l'autre bout du monde, il n'y a pas de problème, mais il faut des justificatifs qui expliquent les choses. Dans ce cas-là, il n'y a aucune difficulté. Dans le cas d'un CRCT, non, si les choses sont clairement justifiées, absolument pas. Deux mois, trois mois, quatre mois, peu importe, cela n'aura aucun effet sur la rémunération. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non. Donc, on va passer au vote sur cette note. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, cette note de cadrage est adoptée. Elle sera largement diffusée aux collègues afin qu'ils en prennent connaissance.

L'idée, c'est que d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2024, les choses soient régularisées auprès de l'ensemble des collègues qui seraient en situation délicate en termes d'absence pour raison personnelle. Merci. Le chapitre suivant concerne les affaires financières. Donc, je vais laisser la parole à Mme l'agent comptable pour les admissions en non-valeur.

### 3) Affaires financières :

#### a) Admission en non-valeur (réduction et annulation de titres)

**Mme CYRILLE, Agent comptable :** Merci, Président de me donner la parole. Mesdames, Messieurs les administrateurs, chers collègues, s'agissant des admissions en non-valeur, malheureusement, toutes les diligences effectuées au niveau de l'agence comptable n'ont pas permis de recouvrer la totalité des recettes dues par les débiteurs de l'établissement. Vous avez reçu des tableaux sur lesquels apparaissent des sommes non recouvrées. Vous avez le compte 4116 qui concerne des créances de la formation continue pour un montant non-recouvré de 59 € plus une vente de prestations à l'étranger, le 1440, que nous n'avons pas pu recouvrer. Donc, le compte 4116 est demandé en admission en non-valeur pour un montant global de 163,40 €. Puis, vous avez le compte 46329 pour un montant non-recouvré de 126,33 €. Donc, il est proposé au Conseil d'administration de l'université d'autoriser l'agent comptable de présenter ces créances non recouvrées en non-valeur pour un montant global de 289,73 €.

#### b) Régularisation des factures antérieures à 2023

**Mme CYRILLE, Agent comptable :** C'est la quatrième fois que je présente au Conseil d'administration des services faits sans contractualisation, sans bon de commande, sans acte juridique. Je me rappelle, au Conseil d'administration du 31 mai 2023, j'ai demandé au Conseil d'administration de régulariser un montant de 117 478,18 € de services faits, de factures à payer sans engagement juridique. Le 12 octobre 2023, j'ai présenté encore au Conseil d'administration des factures à régulariser à hauteur de 57 968,80 €. En décembre 2023, j'ai encore présenté au Conseil d'administration des factures à régulariser à hauteur de 50 068,80 €. Souvent, il s'agit de dépenses incompressibles, c'est-à-dire des factures d'eau, des factures d'électricité, des dépenses qui doivent être obligatoirement budgétisées. Donc, aujourd'hui, Président, pour la quatrième fois, nous avons des factures, prenez le *listing* des factures, nous avons beaucoup de factures qui datent de 2018, 2019, 2020, 2021, qui ne sont toujours pas payées. Donc, nous avons des relances de la part des prestataires, cela crée des tensions, et pour répondre favorablement à leurs relances et éviter aussi un mandatement d'office sur le plan de l'agent comptable, je sollicite encore pour la quatrième fois le Conseil d'administration pour autoriser les ordonnateurs sur les sujets concernés : 913, 914, 919, 950, 952,955, 961 et 972, d'engager les dépenses à hauteur de 56 656,45 en vue de régulariser, de payer ces factures.

Je rappelle, Président qu'il y a une règle administrative pour prendre en charge les dépenses : d'abord, un engagement juridique, une constatation et une certification de la dépense qui me permet de prendre la facture en paiement. Aujourd'hui, nous faisons l'inverse. Je vous remercie.

**M. le Président :** Très bien. Merci, Madame l'agent comptable. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? On constate que dans ce dernier point sur les régularisations, il n'y a pas eu beaucoup d'incidents en 2023, ils sont de montants pas trop élevés. C'est vrai que pour les années antérieures, il y a eu plus de soucis, ça veut quand même dire que les choses s'améliorent, me semble-t-il. J'ai le plaisir d'avoir avec nous les directeurs de composantes, en plus des pôles, je vous invite vraiment à la plus grande vigilance sur ces questions et à ne pas hésiter à solliciter l'agent comptable lorsque vous avez des difficultés ou des craintes, ou si vous voulez un accompagnement sur certains sujets. On revient quand même au premier point sur les admissions en non-valeur. Est-ce que vous avez des questions sur ce qui vous a été présenté ? Pas de questions sur l'ensemble des admissions en non-valeur. On va procéder au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité. Sur le point suivant, concernant les régularisations des factures antérieures dont on vient de parler, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, Il n'y a pas de vote contre ni d'abstention.

#### **4) Affaires pédagogiques :**

##### **a) Politiques des droits différenciés**

**M. le Président :** Nous allons passer au premier point qui concerne la politique des droits différenciés. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Nous avons, je crois, les deux vice-présidents de CFVU qui sont avec nous sur le pôle Martinique et puis Madame la directrice de la DEVE qui est ici pour le campus de Fouillole. Si vous avez des questions techniques, ils pourront vous éclairer. Avez-vous des questions sur cette note relative à la politique des droits différenciés ? Pas de questions ni de remarques ?

**Mme ROMANA, PR :** J'en profite, justement, j'ai pris le temps de regarder un petit peu ces droits différenciés puisque c'était intéressant. En regardant le cas de certaines universités, il y a beaucoup d'universités qui n'appliquent pas ces droits aux étudiants internationaux. Un lieu monde ça peut être intéressant parce que on n'a pas tant que ça, d'étudiants. Donc, j'avoue ne pas comprendre l'intérêt de sélectionner certains pays qui bénéficieront de l'exonération de ces droits différenciés. Si on regarde notre Université et notre culture aussi, je me dis : « Pourquoi ne pas prendre des étudiants, à la rigueur, si on ne peut pas prendre tout le monde, je ne vois pas pourquoi, des étudiants francophones ? » L'avantage de prendre des étudiants francophones, c'est qu'on pourra aussi toucher la prime. Là, pour le moment, les étudiants qui viennent régulièrement chez nous. Et je pense que c'est vu comme un bon moment d'échange avec ces étudiants de nationalité, de culture différentes, etc. Donc, j'avoue ne pas comprendre l'intérêt... Et moi, je proposerais à la rigueur prendre l'ensemble des étudiants mais je ne crois pas que ça impacte le budget de l'Université, ou alors au moins on prend des étudiants francophones. Voilà, parce que ce sont justement eux qui vont venir. Après, il y a la barrière de la langue. C'est une proposition.

**M. le Président :** Mme Romana, il y a une politique internationale qui est menée à l'Université des Antilles. Vous avez parlé de lieu monde c'est exactement ça, avec une cohérence territoriale, c'est-à-dire que nous sommes dans un environnement caribéen, d'où notre priorisation, cette priorité donnée aux étudiants venant des Caraïbes. Et je corrige un propos que vous avez tenu, nous ne refusons personne. Ce sont les tarifs, les frais d'inscription. Donc, les personnes qui sont motivées, qu'importe d'où elles viennent, à venir à l'Université des Antilles, si elles ont les diplômes requis, elles peuvent s'inscrire, si elles ont les moyens de s'inscrire, comme c'est le cas partout dans le monde, y compris en France, mais pas uniquement, lorsque vous voulez entamer des études supérieures. Par ailleurs, il y a autour de nous, dans les Caraïbes, des pays en grande difficulté, en difficulté économique. Et il me semble normal que notre solidarité s'exprime, parce que nous sommes de petits pays, de petits territoires, Martinique et Guadeloupe, avec très peu d'habitants et des moyens limités, que notre solidarité s'exprime vis-à-vis de nos voisins. Je pense qu'on a une responsabilité aussi à agir autour de nous, auprès de nous, comme on le fait dans notre famille, dans notre quartier, dans notre ville, comme on le fait dans notre environnement immédiat, qui est la Caraïbe. Et c'est ce que nous avons décidé, parce que tous ces étudiants dont vous parlez, viennent aussi de pays parfois en grande difficulté. Ce sont des étudiants qui se retrouvent ici, parfois dans des situations humaines

exécrables. Et il nous faut intervenir pour les aider, pour les accompagner durant toute l'année, et ça pose de vrais soucis, et des questions humaines graves. Donc, on préfère se concentrer, lorsqu'on a ce type de situation, sur des personnes de la Caraïbe, sur un nombre limité de personnes qui peuvent avoir des difficultés. Sinon, nous avons, comme c'était inscrit dans le document, des possibilités de conventionnement avec des établissements ciblés du monde entier, ça existe avec la Turquie. Je ne sais pas s'il y en a actuellement avec l'Afrique de l'Ouest, par exemple, mais peu importe, il y a des conventions qui sont possibles, et qui vont déroger à cette note. Donc, c'est toujours possible d'y déroger par conventionnement. Mais dans ce cas-là, on sécurise le processus, parce que Campus France, excusez-moi, mais en termes de fiabilité, on n'est pas encore à un niveau satisfaisant. Des personnes arrivent à faire penser qu'elles ont des moyens et des ressources pour vivre aux Antilles, et ce n'est pas le cas et on retrouve des gens dans la rue. Et quand je dis : « Dans la rue », c'est exactement dans la rue, ce n'est pas une expression. Il y en a qui se retrouvent sur le campus ici, dans la pelouse, c'est déjà arrivé, sur le pôle Martinique, comme sur le pôle Guadeloupe, et les étudiants présents dans ce Conseil d'administration, j'en suis sûr, ont eu à gérer des situations pareilles. Donc, on essaie, on ne peut pas récupérer toutes les difficultés de la planète, donc on se concentre sur notre zone géographique, ce qui est cohérent sans fermer la porte au reste du monde. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ?

**M. HUNEL, MCF :** Oui, M. le Président, pour ma gouverne, pourquoi dans ce cas, avoir priorisé comme ça, un pays comme l'Inde, qui n'est pas situé dans la Caraïbe, plus que d'autres pays du monde ?

**M. le Président :** Si vous avez fait attention à mes propos liminaires, M. HUNEL, nous avons reçu l'Ambassadeur de l'Inde en France, qui est venu nous rendre visite à l'Université des Antilles, et qui est désireux de nouer des liens entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'Inde et l'Université des Antilles, comme c'est déjà le cas avec La Réunion, je crois que c'est en cours, et avec beaucoup d'établissements en France. Il existe un partenariat fort entre l'Inde et la France. Le Président de la République, je crois, s'est rendu en Inde, il n'y a pas si longtemps. C'est la cinquième puissance économique mondiale, c'est le pays le plus peuplé au monde. Donc, je pense que là, il y a une belle opportunité de collaboration à la fois culturelle et puis scientifique. Bien sûr, on a tout intérêt à discuter, à coopérer avec cet immense pays. Et encore une fois, nous sommes cohérents, nous avons reçu cet ambassadeur. Nous sommes d'accord sur le fait de collaborer. Il y avait énormément de collègues et d'étudiants qui étaient parties prenantes, c'est normal que cette volonté se décrive concrètement dans les documents en Conseil l'administration avant même d'aller plus loin. Monsieur COLONNETTE, la parole est à vous.

**M. COLONNETTE, Etudiant pôle 971 :** Merci. Bonjour, chers membres du Conseil d'administration. Ce n'est pas une question ou remarque, mais plutôt une confirmation d'étudiants ou en tant qu'élus étudiants. On a très souvent, justement, le retour d'étudiants en dehors de nos territoires qui sont en grande difficulté. Les difficultés ne sont pas sur leur motivation d'apprendre ou d'avoir du savoir mais plus des difficultés alimentaires, des difficultés personnelles justement, où des fois, on est juste dans l'incapacité de leur donner une réponse, de les aider. Et en tant qu'étudiants, je crois que comme pour toute personne, c'est très difficile de ne pas donner une réponse à quelqu'un qui est dans une difficulté telle qu'elle et ne serait-ce que de continuer à élargir et d'accompagner les étudiants qui sont sur les îles qui sont à côté de chez nous. C'est quelque chose qui nous manque énormément, mais continuer à favoriser justement cet échange avec nos îles qui sont à côté et sur lequel on ne peut que s'améliorer et d'avoir aussi cet échange qui est fait à travers cet échange d'étudiants.

**M. le Président :** Merci, M. COLONNETTE. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole pour ce point ?

**Mme ROMANA, PR :** Oui, J'entends vos propos. Je ne voulais pas dire qu'il ne fallait pas être (inaudible 01:01:13) J'insiste encore, pour les pays francophones, dont Haïti fait partie, parce que les étudiants qui sont entrés, et aussi, il y a quand même pas mal d'étudiants antillais qui viennent chez nous. Donc, si je comprends bien vos propos, finalement, on sélectionne un peu pour mieux aider les étudiants étrangers qui seront en difficulté. J'espère que l'aide ne sera pas uniquement de l'exonération des droits différenciés mais

des autres aides nous, nous avons des étudiants qui sont en grande difficulté, qu'ils soient d'un pays A, d'un pays B ou d'un pays C. Donc, à la rigueur, s'il y avait une (inaudible 01:01:58) parce qu'on est capables de mieux aider les étudiants étrangers, d'accord mais sous quelle forme ? Si c'est uniquement une exonération des inscriptions et ça ne va pas être suffisant. Et du coup, pour moi, ça ne justifie pas le fait de ne pas mettre et de ne pas s'élargir à d'autres pays mais c'est mon point de vue. Et peut-être, Madame, COMBET, pouvez-vous nous dire combien d'étudiants étrangers, en fait, on a dans notre université ?

**M. le Président :** Nous avons à peu près 800 étudiants étrangers à l'Université des Antilles, des quatre coins du monde, notamment avec le Master FLE qui est sur le campus de Schoelcher (Français et Langues Étrangères), où là, ce sont des étudiants étrangers qui apprennent donc le français. Sinon, (inaudible 01:02:57) dans les composantes. Il y a aussi des étudiants d'Afrique de l'Ouest, je laisse Mme COMBET, directrice des études et de la vie étudiante, si elle a des éléments chiffrés sous la main, sinon, ce n'est pas la peine.

**Mme COMBET, DEVE :** Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président. Effectivement, les éléments chiffrés sont en cours de consultation avec l'Observatoire, mais ce que je veux dire, c'est qu'au-delà des nationalités, il faut comprendre la réglementation des 10 %, le plafond des 10 % auquel est soumise l'exonération des étudiants étrangers. La dernière estimation faisait état de 9,58 % de ces étudiants, puisque on ne se base pas sur les étudiants exonérés comme pour l'ensemble des étudiants, il y a beaucoup d'autres catégories. Donc, l'année dernière, on était à 9,58 %, c'est pour ça aussi que ça justifiait cette politique des droits différenciés. Donc, aujourd'hui, on ne peut pas dépasser le plafond de 10 %. Merci.

**Mme ROMANA, PR :** Dans ce cas-là, pourquoi certaines universités arrivent à exonérer tous les étudiants ?

**Mme COMBET, DEVE :** Oui. Pour deux raisons, la première, parce qu'elles n'ont pas le même chiffre que nous, la même typologie, des fois, elles sont en dessous des 10 %, et puis aussi parce que des fois, elles n'arrivent pas à descendre en dessous des 10 %, uniquement de manière échelonnée sur plusieurs années. Vous verrez que depuis quelques années, au début de l'année 2018, aucune université n'appliquait les droits différenciés. Aujourd'hui, il faut appliquer les droits différenciés.

**M. le Président :** Très bien, je vous remercie. Vous savez que chaque cas est un cas difficile. Donc, quand vous avez des étudiants, des jeunes, qui sont en difficulté, non, ce n'est pas seulement de l'exonération, il y a un accompagnement humain, une mobilisation des personnels à l'université, et ça mobilise énormément d'énergie. Ce sont des situations très compliquées, donc on ne peut pas les démultiplier. Et puis nous avons aussi un public, nous-mêmes, de nos Antilles, nos étudiants antillais, des Antilles qui est une forte proportion de boursiers, donc il ne faut pas oublier qu'ils nécessitent aussi une attention particulière de notre part. Et on va bien au-delà de nos obligations sur ce point-là, je le rappelle, notamment avec des épicerie solidaires, toutes sortes de dispositifs qu'on met en place, et les conventions avec les collectivités qui viennent aider aussi nos étudiants les plus démunis. Beaucoup d'actions sont engagées par la Présidence pour aider nos étudiants qui sont les plus fragiles. Je vais proposer qu'on vote sur ce point-là.

**Mme ROMANA, PR :** Je vais vous faire une petite dernière remarque. Si je comprends bien, on vote le document « politique de droits différenciés ».

**M. le Président :** On vote la note relative à la politique des droits différenciés.

**Mme ROMANA, PR :** Au niveau des formations d'ingénieur, je ne vois pas la durée de l'exonération. Je ne vois pas pour la durée de l'exonération, on parle des licences, des BUT, des masters, du cycle Master. Dans les cycles d'ingénieur, comme c'est un cycle de trois ans, je proposerais qu'on rajoute ça parce qu'on ne peut pas être en cycle master, en fait, puisqu'on est déjà sur un cycle normal de trois ans. Donc, on met un cycle de quatre ans pour les formations d'ingénieur sachant que les études durent trois ans. Quand on s'inscrit, c'est un master, comme la licence, que ça soit quatre ans. Et je crois que j'avais juste une dernière remarque.



Il y a une spécialité qui s'appelle (inaudible 01:06:52) matériaux, mais qui s'appelle (inaudible 01:06:53). Et je pensais réactualiser le document.

**M. le Président :** Madame COMBET, pas de difficultés techniques à procéder à ces modifications ? Très bien. Donc, avec ces modifications prises en compte, je soumetts à votre approbation le document en question sur les droits différenciés. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, à l'unanimité, le document est admis. Merci beaucoup.

#### **b) Bilan CVEC 2023**

**M. le Président :** Est-ce que vous avez des questions sur le bilan CVEC de l'Université pour l'année 2023 ?

**M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe :** Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je voulais simplement saluer le travail effectué et surtout l'implication des collègues au niveau de l'INSPE, parce que c'est vrai que, durant des années, en fait, on en avait beaucoup parlé. Les étudiants de l'INSPE, au départ, se sentaient un peu oubliés. Et là, en fait, le fait l'effort par rapport à l'accueil des étudiants, je crois que c'est une très bonne chose. On voit aussi, en fait, que l'ensemble des composantes sont impliquées, les étudiants sont impliqués. Et il y a à chaque fois un nombre d'étudiants qui bénéficient des fonds CVEC. Au niveau de la communication, les étudiants sont au courant, les associations sont au courant aussi. Donc, nous sommes satisfaits à ce niveau-là. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Merci de reconnaître le travail accompli par vos collègues. J'en profite pour saluer également la présence du Professeur CALIF, qui est chargé de mission sur cette question de la CVEC, et bien sûr l'implication importante, très forte de Madame la directrice de la DEVE. À eux deux, ils ont réussi à redresser, avec le soutien bien sûr de l'administration générale et avec aussi le soutien des deux pôles universitaires, des vice-présidents de pôle et de leur administration, à redresser ce dispositif qui est fondamental pour les étudiants, pour leur bien-être. C'est ce qui nous permet de bénéficier de sommes importantes payées par les étudiants à leur inscription, mais à leur profit. Ceci étant dit, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce document, ce bilan ?

**M. HUNEL, MCF :** Oui, Monsieur le Président, je tenais à féliciter l'implication des collègues, notamment du bilan qui nous est produit, et sur le fait d'avoir une activité culturelle, notamment, sur le campus, et notamment l'action que mène le vice-président avec toute son équipe. Je regrette qu'il n'y ait pas une petite note dans le document sur ce côté bilan, sur toutes les manifestations réalisées. Et je pense qu'il faut le dire, parce que ce sont des documents qui sont amenés à être sur le site, et que nos collègues peuvent consulter. Et justement, parce que ce sont des documents qui vont être amenés, moi, j'ai pris le temps de le dire, j'ai noté notamment qu'on parle du site sur lequel on pouvait trouver des informations. Quand je clique sur ce site, j'arrive sur une erreur 404, page inexistante. Je pense que c'est un petit peu dommage de mettre des informations dans un document, sur un site qui ne s'ouvre pas et donc, à corriger. Et l'autre question, c'est qu'il y a eu un prélèvement sur le fonds de roulement, or je vois un taux d'exécution qui n'est que de 78 %. Pourquoi avoir fait un prélèvement si on n'est pas en capacité de dépenser la totalité des sommes budgétisées ? Et enfin, j'ai vu que la partie CASE n'a pas été mobilisée, pourquoi ?

**M. le Président :** Concernant l'aide sociale, nous avons eu effectivement, je pense, un défaut de communication, mais ces choses ont été rétablies au niveau des étudiants, qui pour beaucoup n'étaient pas informés, puisqu'en fait, il faut les informer chaque année. Et chaque année, il faut une campagne de communication pour leur expliquer les dispositifs, puisqu'il y a les primo-entrants qui n'ont pas les informations. Pour le site *web*, moi, je vous invite, M. HUNEL, lorsque vous avez ce genre de mésaventure, à le signaler, par exemple, à l'adresse générique communication, pour que les choses soient réglées rapidement. Il n'est pas utile d'attendre le Conseil d'administration pour un lien qui serait erroné ou qui n'amènerait nulle part. Et concernant le taux d'exécution, Madame COMBET apportera des éléments sur ces questions.



**Mme COMBET, DEVE :** Effectivement, sur le taux d'exécution, (inaudible 01:12:06) parce que les projets qui étaient planifiés, étaient supérieurs à nos dotations. Effectivement, après, on a fait un réajustement et enfin, (inaudible 01:12:19) essentiellement pour l'investissement. (inaudible 01:12:24) sur le fonds de roulement.

**M. le Président :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce document, des remarques ? Oui.

**M. ARTHON, MCF :** Merci. Bonjour à tous, notamment aux collègues du pôle Guadeloupe. Je souhaitais remercier le collègue .. Et deuxièmement, je souhaitais saluer le travail de structuration de la commission CVEC. Je salue Monsieur CALIF, ainsi que Madame COMBET, la directrice des affaires culturelles, la très bonne relation que nous pouvons avoir entre le pôle Martinique pour les affaires culturelles et Madame COMBET et Monsieur CALIF, concernant le financement des activités culturelles et artistiques. Il faut savoir que la programmation est aussi supportée par la CVEC. Même si toutes les activités n'apparaissent pas dans le document. Donc, simplement, je veux saluer l'investissement de Monsieur CALIF, ainsi que la très grande compétence de Madame COMBET.

**M. le Président :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ?

**M. SABIN, représentant rectrice Martinique :** Bonjour à tous. Je tiens également à saluer toute l'action qui a été faite pour la création de la CVEC, tout en rappelant le contexte d'origine, puisque la CVEC a été déployée lors de la crise sanitaire. Malgré tout, l'Université a mis tout en place pour faire en sorte que les étudiants puissent avoir les effets bénéfiques de ce dispositif en associant également le CROUS. La CVEC, je pense qu'on est dans un dispositif qui est bien utilisé avec l'accompagnement et plus que ça, l'implication de nos étudiants. Et dans le cadre des deux académies, cela rentre dans le dispositif du schéma du bien-être et de la vie étudiante. Et nous avons l'intention, M. le Président et chers membres du Conseil l'administration, de proposer un comité technique et académique des deux académies pour arriver à harmoniser les dispositifs sur ces académies pour le bien-être et la vie étudiante. Merci.

**M. le Président :** Merci infiniment, Monsieur SABIN, c'était très clair. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce document ? On passe au vote sur ce bilan de CVEC 2023. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, il est adopté à l'unanimité.

#### **c) Programmation CVEC 2024**

**M. le Président :** Nous passons à la programmation CVEC 2024. Auriez-vous des questions sur ce document ? Pas de remarques ? Alors, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Cette programmation est adoptée.

#### **d) Accréditation du troisième cycle de pharmacie pour la rentrée 2024**

**M. le Président :** Nous avons maintenant un document concernant l'accréditation du troisième cycle de pharmacie pour la rentrée 2024. Nous enrichissons nos formations au sein de l'UFR Santé. Est-ce qu'il y a des questions pour ce document d'accréditation ? Pas de questions, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient. Qui vote contre ? L'accréditation est adoptée à l'unanimité.

#### **e) Capacité d'accueil 2024-2025 – UFR Santé**

**M. le Président :** Avez-vous des questions ? Un commentaire des doyens à l'UFR Santé ?

**Mme DUFLO, PR :** La capacité d'accueil a été augmentée par le Ministère, à 18 pour 2024-2025.

**M. le Président :** Donc on passe de 17 à 18, suite aux éléments venant du Ministère. Très bien. Merci. Là, on parle de l'orthophonie. Ça, c'est l'orthophonie qui est au lieu de 17 pour l'année 2024-2025, on passe à 18, donc, on a une place de plus. C'est une bonne nouvelle pour le territoire antillais. Est-ce que vous avez des questions sur ces capacités d'accueil ? Madame ROMANA ?

**Mme ROMANA, PR :** Oui. Mes collègues de l'ISPS, la doyenne de la Faculté des sciences et la doyenne de la Faculté de médecine, m'ont fait remarquer qu'en conseil d'UFR, vous avez un Conseil des études. Pour chacune des licences, Sciences de la vie et de la terre et sciences pour la santé en fait, ils avaient prévu 40, c'est ce qui avait été remonté. Et apparemment, je pense qu'il y a eu un dysfonctionnement entre la communication de l'UFR SEN et l'UFR Santé mais en fait, ils se retrouvent à 20. Et si on regarde, en fait, les sciences sont quand même les plus en lien avec la santé et ce sont elles qui ont le moins d'étudiants, c'est peut-être trop tard pour changer, mais ce qui avait été fait à l'UFR SEN n'est pas ce qui a été reporté dans le tableau de l'UFR Santé.

**Mme DUFLO, PR :** Non, ce n'est pas trop tard. C'est peut-être une erreur, comme c'était 40 Sciences de la vie et de la terre, ça a dû être compris, 40 pour les deux. Si vous confirmez que c'est 40 et 40...

**Mme POTIRON, vice-doyenne SEN :** Non, je confirme. Il s'agit des PASS et non des LAS.

**Mme ROMANA, PR :** Tu as tout à fait raison, ils ont fait remonter largement les bases pour les PASS

**Mme ROMANA, PR :** La question, c'est, si ça relève de l'UFR Santé, je veux dire, comment (inaudible 01:23:13) leurs besoins à l'UFR-Santé ?

**Mme DUFLO, PR :** Je pense que pour le tableau des LAS, vous êtes OK ?

**Mme ROMANA, PR :** On n'a rien dit sur les LAS, on a juste parlé des PASS.

**Mme DUFLO, PR :** On n'est pas sur les LAS, on est sur les PASS en sachant qu'en Martinique, Sciences de vie et de la terre, il y en a 50 pour les PASS, pour la mineure disciplinaire. Et effectivement, si l'UFR SEN est d'accord pour 40 et 40, nous, on est très favorables aussi, ça laisse plus de possibilités aux étudiants d'avoir une mineure, ce choix dans les mineures en plus.

**Mme ROMANA, PR :** Mais le problème, si ces points ne peuvent pas être abordés à l'UFR SEN, où sont-ils abordés ?

**Mme DUFLO, PR :** En règle générale, nous, on gère la majeure. La majeure santé, ce n'est pas le cas de ce qui est présenté ici en termes de capacité. Ce qui est représenté, c'est la capacité des mineures disciplinaires. Et les mineures disciplinaires, nous sommes allés voir dans les composantes, ce sont elles qui nous disent - je ne parle pas des LAS, mais des PASS - : « Combien d'étudiants elles sont en capacité d'accueillir et d'absorber ? » Il y a une petite différence sur le programme qui est suivi. Peut-être que l'erreur vient de nous, si c'était 40. Ça a été sans doute compris pour les deux, alors que c'était... Et la division a été faite sur 20 et 20, compris 40 pour l'UFR SEN. Et en fait, c'est 40 pour Sciences de la vie et de la terre et 40 pour Sciences de la santé, ce qui serait un peu cohérent puisqu'en Martinique, ce sont 50 places. Nous, on est d'accord, si vous aussi, je ne vois pas d'inconvénients à augmenter la capacité. Pour 2023-2024, c'est passé, mais 2024-2025, à 40 et 40.

**Mme AURORE, VPCFVU :** Les capacités d'accueil ont été votées déjà lors du précédent CA. Effectivement, les capacités qui ont été données pour les PASS sont bien celles qui ont été notifiées aujourd'hui sur l'arrêté de Mme la Rectrice puisque c'est le rectorat, qui confirme les capacités d'accueil. Aujourd'hui, ces capacités ont déjà été validées par le Recteur. Donc, si on augmente aujourd'hui par décision du CA, il faut remonter cette information parce que sinon, l'information est déjà portée sur le portail Parcoursup. Donc, même si on décide d'augmenter à 40 aujourd'hui, ça n'aura pas d'effet. Il faudra remonter l'information pour voir s'il y a une possibilité de modifier sur Parcoursup parce que nous n'avons plus la main.

**M. le Président :** On va peut-être éviter d'aller dans cette direction. On vote sur le document tel qu'il est présenté. Et donc, la capacité d'orthophonie, c'est quelque chose qui est décidé par le Ministère.

**Mme DUFLO, PR :** Et dont le rectorat avait reçu directement l'information aussi.

**M. le Président :** Oui, très bien. Mais ça, ça échappe à notre contrôle de toute façon. Donc, on est à 18. C'est la seule modification du tableau. C'est la proposition de capacité d'accueil de 2024-2025 pour l'orthophonie

qui passe de 17 à 18. On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention en Guadeloupe. Qui vote contre ? Donc, en Martinique, il y a des abstentions, des votes contre ?

**Mme AURORE, VPCFVU** : C'est juste pour dire que pour l'orthophonie, la capacité d'accueil a été déjà également arrêtée par la Rectrice qui était 17. Mais ça ne pose pas de problème puisque nous avons la possibilité de *surbooker*, Madame la doyenne. Donc, nous aurons la main, je pense, ici. Non, il n'y a pas de difficulté. On peut rajouter une personne de plus.

**Mme DUFLO, PR** : Il n'y a pas de difficulté parce que ce n'est pas une capacité qui est évaluée par Parcoursup. C'est une capacité après, sur le nombre de reçus à l'issue de l'examen d'entrée.

**M. le Président** : On ne va pas relancer le débat là-dessus, on a des décrets ministériels. On ne peut pas les contredire par des décisions locales, les choses sont claires. La capacité est de 18.

#### **f) Modifications des capacités d'accueil Parcoursup – pôle Guadeloupe**

**M. le Président** : Avez-vous des questions sur ce tableau ou des remarques ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le document est adopté. Je n'ai vu ni abstention ni de vote contre.

#### **g) Capacité d'accueil – Portail Parcoursup – pôle Martinique**

**M. le Président** : Est-ce qu'il y a des questions sur ce tableau ? Des remarques ? Non.

**Mme ROMANA, PR** : Si je comprends, on vote des capacités d'accueil mais qui sont déjà mis sur le site. Le vote est un peu tardif.

**M. le Président** : Allez-y, Madame COMBET, si vous avez des éléments sur la chronologie.

**Mme COMBET, DEVE** : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, les paramétrages Parcoursup finissent au 13 janvier. Donc, en lien avec le Rectorat, nous avons intégré un certain nombre de données qui sont modifiables. Madame la VP CFVU Guadeloupe a effectivement dit que les arrêtés sont sortis. Nous sommes en lien constant avec le Ministère et avec le Rectorat sur ces questions-là. Sur l'orthophonie, le décret qu'on avait, disait : « 17 ». On a voté qu'il y a 18 et qu'il n'y a pas de soucis. Sur les 40 places, on peut également regarder ce qu'il est possible de faire. Il n'y a pas de difficultés. Techniquement, on est en lien avec le Rectorat.

**M. le Président** : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

#### **h) Capacité d'accueil – Portail MonMaster – pôle Martinique**

**M. le Président** : Y a-t-il des questions là-dessus ?

**Mme ROMANA, PR** : Toujours la même question, (inaudible 01:31:19).

**M. le Président** : On passe au vote sur ce point : capacité d'accueil MonMaster, pôle Martinique. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime. Merci.

#### **i) Ouverture de formations**

**M. le Président** : Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? S'il n'y a pas de remarques ni de questions, je propose qu'on vote pour l'ensemble des propositions formulées. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime. Merci. On a enfin fini avec les points de l'ordre du jour. Merci. On en vient maintenant au dernier chapitre : les questions diverses.

## 5) Questions diverses :

**M. le Président :** Nous avons une question de Monsieur HUNEL sur la mise à jour du site de l'Université. Elle est réalisée relativement régulièrement. On a vu qu'il y avait un sujet sur la CVEC, je crois, on en a pris acte, réalisé avec le concours des pôles et des UFR. J'imagine que les choses peuvent toujours s'améliorer. Monsieur HUNEL, vous avez éventuellement précisé un autre point que vous avez identifié. Vous avez parlé précédemment des moyens de communication pour les membres du Conseil d'administration.

**M. HUNEL, MCF :** : Oui. Justement, par rapport au site, je ne sais pas quelle est la procédure exacte sur l'organisation qui a été mise en place. Mais comme ce site-là c'est notre vitrine, je pense qu'à chaque fois, il faut qu'on soit assez vigilant sur son amélioration. Par exemple, quand je regarde les vice-présidents de l'Université sur le site, je découvre malheureusement qu'il n'y a que trois vice-présidents à l'Université : la vice-présidente du CA, le vice-président recherche et la vice-présidente du pôle Guadeloupe. Je veux dire qu'il n'y a pas de vice-président en Martinique, il n'y a pas de vice-président recherche autre que Monsieur Roos, etc. Chaque fois, il y a des petites d'informations par-ci, par-là. Je ne sais pas si vous avez mis une commission ou si c'est juste qu'il faut faire remonter au service communication, mais sous quelle forme ? Et je pense que tout ça, c'est important, c'est notre vitrine. On est soucieux de l'image qu'on donne, donc je souhaite savoir l'organisation qui a été mise en place pour ça. Et par rapport notamment aussi à l'annulation malheureuse du vol ce matin, je me posais la question s'il n'est pas opportun d'avoir une espèce de groupe WhatsApp des membres du Conseil d'administration, pas pour qu'on puisse discuter inutilement, mais pour qu'on puisse être informés rapidement d'informations pratiques. Ce matin, on a tous eu une organisation lourde et on a eu le temps d'arriver à l'aéroport alors que d'autres y étaient déjà et ça aurait pu permettre de ne pas faire le déplacement et d'organiser mieux les choses. Aujourd'hui, on est à l'ère de ces outils pour communiquer efficacement et rapidement. Je me demandais s'il n'était pas opportun de les mettre en place pour faciliter notre implication.

**M. le Président :** Pour répondre à la première question, nous balayons champ par champ le site *web* de manière régulière.. Les choses ont été faites assez récemment. C'étaient des choses importantes, nous tenons à cette transparence et à mettre à la disposition de tout le monde les votes qui ont eu lieu et les délibérations des différents conseils. Je pense que ce n'était peut-être pas la priorité par rapport à cette partie, les vice-présidents mais maintenant, vous avez attiré notre attention. Ça sera fait dans les meilleurs délais. Mais encore une fois, quand vous constatez une erreur sur le site ou un oubli, n'hésitez pas à écrire à l'adresse communication et en interne, les personnes feront le nécessaire. Il y a une grande réactivité, moi, je n'ai pas ce temps de réactivité des collègues qui s'occupent des mises à jour. Concernant les moyens de communication, nous sommes maintenant dotés de moyens institutionnels plus performants qu'auparavant, je parle de la messagerie Partage et qui permet de communiquer efficacement et même avec des notifications. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'utiliser des outils qui ne sont pas tout à fait institutionnels, même s'ils sont efficaces dans la vraie vie entre collègues. Mais au titre de l'Université, on va peut-être éviter cette direction et utiliser des outils sécurisés et institutionnels que l'Université a pu acquérir.

Il y avait trois questions de Monsieur AUDEBERT. La première, c'était : pourquoi ne disposons-nous pas du rapport de la Cour des comptes ? C'est très simple, parce qu'il n'a pas été transmis. Je ne sais pas à quel niveau de réalisation il se trouve. Il me semble que la Cour des comptes finalisera l'ensemble des rapports des universités d'Outre-mer simultanément et donc pour l'instant, la Cour se situe dans l'océan Indien. Pour l'instant, il n'y a pas de rapport et les échanges que nous avons avec la Cour depuis leur passage à l'Université sont confidentiels. Ce n'est pas moi qui le décide, c'est la loi, donc il n'y a pas de diffusion, il n'y a pas de communication, d'échange, rien de ce qui est échangé maintenant n'a vocation à être publié après. Après, le rapport final, c'est celui qui est établi par la collégialité de la Cour des comptes, seuls eux savent les éléments qu'ils garderont et ceux qu'ils ne gardent pas. Pour l'instant, nous sommes dans un dialogue mais il n'y a pas de rapport.

Concernant les points disparus dans l'ordre du jour, je crois qu'il y a des PV, il y avait des problèmes d'identification au niveau de l'enregistrement, de qualité de l'enregistrement, qui ont posé ces problèmes et un certain retard. Je crois que vous avez parlé de conventions, parfois, nous sommes sollicités pour que les conventions soient examinées en Conseil d'administration, donc nous positionnons ce point mais il arrive certaines fois que le circuit soit interrompu avant l'arrivée des nouveaux conseils d'administration, ce qui ne nous permet pas puisque nous souhaitons respecter la réglementation de présenter ces éléments s'ils n'ont pas été évalués par les instances antérieures. Donc, c'est simplement ça, lorsque l'ordre du jour devient vide, c'est parce qu'il y a eu interruption de parcours.

Enfin, vous avez posé une question sur un jugement qui aurait été rendu à l'encontre de l'Université vis-à-vis d'un personnel. Monsieur AUDEBERT, je vous invite à consulter le Code de l'éducation et à vérifier les compétences du Conseil d'administration. Il s'agit d'un personnel qui aurait déposé un recours contre l'Université dans des tribunaux administratifs ou autres. Ce n'est pas le lieu d'exposition de ce type de question personnelle. Ça ne fait pas partie des compétences du Conseil d'administration de discuter de ces situations, qu'elles soient favorables ou défavorables à l'Université et jamais vous ne m'avez entendu parler d'un jugement qui concernait un personnel de l'Université. Ce n'est pas le sujet et ce n'est pas possible. Moi, je refuse de le faire. Je parlais tantôt, dans les propos liminaires, de personnes qui finalement s'évertuaient à chercher dans le moindre recoin toute la négativité possible qu'elles pouvaient trouver. Je trouve ça désolant, sincèrement. Il y a tellement de choses positives qui se font et une telle dynamique, que d'aller chercher ce type d'informations pour vouloir les mettre sur la place publique et en parler, je ne vois pas l'intérêt. Des jugements, il y en a tout le temps, favorables ou défavorables, à l'Université. C'est la vie d'une institution, toutes les institutions connaissent ça, les collectivités, les universités. Je ne vois pas en quoi cela vous grandit d'étaler ce genre de choses. Franchement, moi, je suis profondément attaché à cet établissement, je suis profondément attaché à nos étudiants antillais. Et jamais vous ne m'entendez, même quand j'étais dans une opposition à une présidence antérieure, salir l'université dans les médias, la salir à l'extérieur ou essayer de ternir sa réputation. Nous sommes des centaines à travailler, étudiants et personnels, pour redresser cet établissement. Il a quand même vécu des heures sombres, des heures difficiles et ce serait bien que ceux qui sont nourris par ce même établissement puissent contribuer aussi à son rayonnement, à son élévation. Ce serait intéressant que chacun puisse prendre sa part à cette construction, indépendamment de son positionnement politique ou personnel. C'est ce que j'ai à répondre à cette question.

Madame ROMANA, vous avez posé une question sur l'avancée des chaînes de validation pour le recrutement des BIATSS et des enseignants-chercheurs. Je ne sais pas si Madame la DRH a une réponse à formuler.

**Mme SOLVIGNON, DRH :** Merci, Monsieur le Président. Oui, tout à fait. Nous avons travaillé à cette note explicative. Très bientôt, les composantes pourront être destinataires de ce document. À ce stade, nous avons toujours, malheureusement, parce que nous travaillons beaucoup, tous, des petites coquilles que nous laissons. Donc, nous sommes en phase de relecture de cette note qui a été rédigée. Nous avons et nous allons encore solliciter deux autres collègues RAF de composantes pour la lecture et des collègues nous ont rejoints depuis peu pour voir si tout cela leur semble très clair parce que c'est avant tout un document de travail à destination des composantes pour pouvoir mieux organiser l'activité au sein de la composante, du département en passant par les laboratoires jusqu'aux conseils centraux.

**M. le Président :** Merci beaucoup, Madame la DRH. Je pense que c'était la dernière question. Je vous remercie de votre présence et pour votre réactivité. Encore une fois, merci aux directeurs de composantes, aux doyens d'avoir été présents. Je crois que nous essayerons, à chaque fois que ça s'avère nécessaire, de les inviter. Je pense qu'il est important qu'ils soient là à nos côtés. Merci à tous et que je vous souhaite à tous une bonne fin de matinée.